



Assurance cdiscount et refus d'indemnisation

Par **nathalie**, le **26/07/2011 à 14:12**

Bonjour, j'ai souscrit sur cdiscount une assurance "bris" pour mon ordinateur. Il est tombé et le disque dur est cassé. Je contact l'assurance qui refuse de prendre en charge car il n'est pas cassé extérieurement. Ce n'est pas écrit dans mon contrat et l'assureur me renvoie sur le site cdiscount pour les conditions générales de l'assurance. Je m'interroge donc sur la légalité de ce refus. Je vous remercie par avance de votre réponse

Par **alterego**, le **26/07/2011 à 15:25**

Bonjour,
<https://clients.cdiscount.com/service/GuaranteesInsurances.aspx>
CDiscout propose deux assurances, une assurance casse sur, avec laquelle, inspiré par votre vocabulaire, il tente de justifier son refus d'indemnisation, et une assurance panne.
La panne définit un dysfonctionnement survenu dans le cadre d'une utilisation normale du produit.
Le dommage, dysfonctionnement du disque dur, étant consécutif à la chute, événement extérieur, pour lequel vous avez souscrit le contrat d'assurance, il doit vous indemniser.
CDiscout (son assureur) tente de s'évader de cette obligation. Classique !
Comportement récurrent pas légal.
Persistez dans votre réclamation (courriers RADAR, pas de téléphone ou de mails) en lui rappelant le lien de cause à effet entre la chute et la panne. Il n'est pas nécessaire que la coque soit cassée pour le disque dur soit endommagé aussi c'est bien le choc qui en est la cause.
Eventuellement, rapprochez-vous d'une association de consommateurs près de chez vous.
Cordialement

Par **nathalie**, le **26/07/2011 à 16:20**

Merci beaucoup pour votre réponse qui confirme ce que je pensais. rnJe viens de tenter de nouveau par téléphone une négociation avec l'assureur en me servant de vos arguments mais il reste ferme. rnJe vais donc aller voir une association de consommateur comme vous me le conseillez.rnMerci encore.rnCordialement